

Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Mise à jour d'études de donneurs faites dans le cadre de la première phase

NOUVELLE-ZÉLANDE

Résumé Exécutif

Résumé des constats

Comme c'était déjà le cas en 2007, les principes de la Déclaration de Paris sont intégrés à la manière de penser le programme d'aide de la Nouvelle-Zélande, mais ils ne sont pas systématiquement ni entièrement mis en œuvre. Le pays n'a toujours pas embauché un conseiller en matière d'efficacité de l'aide, et ne dispose donc pas d'un centre de liaison ni du leadership nécessaire pour appliquer pleinement les principes de la DP.

Les principes de la DP sont cependant présents. Les résultats d'une récente étude du Ministère des affaires étrangères et du commerce international montrent qu'en 2010, la DP était tout aussi importante pour les pays partenaires du programme d'aide de la Nouvelle-Zélande qu'elle l'était en 2007. Le Groupe de développement international du Ministère des affaires étrangères a pris très au sérieux le Forum de haut niveau d'Accra en 2008, qui a mis l'accent sur l'efficacité de l'aide. La Nouvelle-Zélande a élaboré un plan d'action en faveur de l'efficacité de l'aide et l'a adopté à mi-parcours de l'année 2010. S'il peut être financé correctement, ce plan devrait permettre de donner un élan aux efforts visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Un certain nombre des recommandations formulées en 2007, et certains des principes préconisés par la Déclaration de

Paris, sont appliqués, et ce, malgré l'absence d'une approche systématique. Cependant, l'analyse entreprise en vue de produire ce rapport montre qu'un certain nombre d'obstacles institutionnels empêchent d'améliorer l'efficacité de l'aide. Au nombre de ceux-ci, signalons les suivants :

- la nécessité d'améliorer davantage les processus opérationnels, de perfectionner les ressources pratiques et de former le personnel en matière d'efficacité de l'aide
- des contraintes financières et technologiques
- fragmentation continue et dispersion du programme d'aide.

Il faudrait déployer des efforts continus pour surmonter ces obstacles et maintenir les progrès, et surtout pour maintenir l'engagement à réaliser des progrès dans un contexte difficile de changement organisationnel.

L'engagement de la Nouvelle-Zélande envers le Pacte de Cairns témoigne de son engagement à améliorer l'efficacité de l'aide et indique la voie à suivre pour réaliser des progrès malgré les changements organisationnels qui n'ont pas encore été mis en œuvre.